

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2019

Le 26 juillet 2019 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 18 juillet 2019, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Maurice AURIERES, Jean Marie AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES.

Absents excusés : Sébastien IMBERT, ayant donné pouvoir à Mme Michèle COUDERC
Secrétaire de séance : Mme Claudette PRONZAC

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 14 juin 2019.

Ensemble immobilier Saint Julien de Piganiol

Une réflexion sur l'achat d'une grange et d'un terrain ont été évoqués.

Avancement du projet Cœur de Village à Saint Julien de Piganiol

Suite au précédent conseil municipal le bureau d'étude Gétude a étudié l'intégration d'un parking à proximité de l'église. Une commission est créée afin de concrétiser l'ensemble du projet de réhabilitation du centre bourg de Saint Julien de Piganiol. Elle se réunira le lundi 19 août à 20h30 à la mairie. D'autre part le Département a été contacté notamment pour la sécurisation de la Route Départementale. Une rencontre avec le Département est prévue en mairie le 17 septembre.

Ensemble immobilier à Raully.

L'acquisition d'un ensemble immobilier à Raully a été réalisé auprès des héritiers.

Personnel Communal

Un point est fait sur le personnel communal.

Informations sur les travaux

Voiries : les travaux sont achevés.

Lotissement à Saint Julien de Piganiol : les travaux se poursuivent. L'entreprise sera en congés à partir du 2 août et le chantier reprendra le 26 août. Le bornage pourra être fait dans le deuxième quinzaine de septembre pour une mise en vente, 2 lots sont réservés.

Appartements du Presbytère à Saint Santin : les peintures seront achevées le vendredi 2 août. Le carrelage est fini. Les salles de bain seront posées à partir du 29 juillet et les cuisines à compter du 20 août. Il conviendra de faire cimenter le sol des caves. Suite à une demande de subvention le conseil départemental a informé Mme le Maire qu'il attribue à la commune la somme de 15 880 € au lieu des 37 500 € escomptés. Une demande de subvention exceptionnelle complémentaire sera déposée auprès du conseil départemental dans les prochains jours.

Effectif rentrée septembre 2019

Il y a deux nouvelles inscriptions pour la rentrée 2019, un enfant de Mourjou à l'école de Saint Julien (précédemment inscrit à Maurs) en CM1 et un enfant du village de Saint Santin à Port d'Agrès en CE1. Deux enfants sont enlevés de Port d'Agrès, les effectifs sont en baisse.

Délibération subvention Club de la Bonne Ambiance

Lors de la saisie du Budget 2019 une erreur a été émise sur le montant de la subvention attribuée au Club de la Bonne Ambiance. Le montant total est de 350 € et non 150 €. Il est donc décidé de régulariser les 200 € manquant au club de la Bonne Ambiance.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux à prévoir : des travaux de voirie supplémentaire sont à prévoir suite au signallement de quelques riverains :

Au Mas Pourquet il faudra curer les fossés suite à un éboulement après un orage.

A Saint Julien le coffret électrique d'une maison est dans le fossé et lors de fortes pluies, il se remplit d'eau. Il faut envisager de curer afin de remédier au problème.

A l'entrée du bourg il semble que le réseau pluvial soit bouché sous la route.

Les propriétaires d'une maison isolée après le village de La Roucayrie, demandent à ce que le chemin soit entretenu. Les haies poussent et l'eau ravine, le chemin d'accès à leur bien est de moins en moins praticable. Il faudra y faire des coupes d'eau.

A la résidence l'Orchidée, le talus est à refaire car l'eau de pluie coule sur la terrasse d'une résidente et risque de rentrer dans la maison.

Enfin au Mas Del Bosc, les agents sont intervenus cette semaine pour déboucher un trou et poser des buses suite à une tranchée ouverte par un riverain sur le domaine public et dont le réseau était bouché.

Concours départemental de fleurissement 2019 : Madame le Maire a déposé un dossier de candidature pour la commune. Le jury est venu visiter courant juillet.

Problème des pigeons : Madame le Maire évoque le problème des pigeons dans le bourg de Saint Santin aux abords de l'église. Les chenaux sont prêts à casser et les pigeons ne cessent de proliférer malgré l'intervention sur le clocher qui empêche dorénavant les oiseaux de pénétrer à l'intérieur.

Commission finances : la prochaine commission est programmée le mercredi 18 septembre 2019 à 16h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30